

## note d'information aux familles Bac Pro métiers de la sécurité

4-2

### OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité :

- soit au sein des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- soit au sein d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

### EXIGENCES ET QUALITES REQUISES

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations
- le souci de rendre compte à sa hiérarchie

**L'élève devra passer en cours de formation une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur - pompier et devra disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait\* doit être joint avec le dossier de candidature.** (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)



\* Le délai pour l'obtention du casier judiciaire peut être long. Veuillez à le demander rapidement.

Si vous ne l'avez pas reçu le jour du dépôt du dossier, **merci de joindre le récépissé de la demande faite sur internet.** Attention, il faudra dans tous les cas fournir l'extrait de casier judiciaire au plus tard le jour des tests.

Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.

### CONTENU DE LA FORMATION

Au cours de sa formation l'élève est amené à étudier aussi bien des matières générales que professionnelles. L'articulation de ces deux types d'enseignements concourt à l'acquisition de compétences et de savoir-faire nécessaires à l'exercice des différents métiers de la sécurité.

Les horaires des disciplines se répartissent en moyenne sur trois ans comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Horaires	Matières	Horaires
Français	4	Organisation institutionnelle et cadre de la sécurité	3
Histoire - Géographie	2	Communication	3
E.C.J.S	0,5	Facteurs culturels et humains	1
Mathématiques	2	C3 Prévenir	2,5
Anglais	3	C4 Intervenir	2,5
Éducation artistique	2	Accompagnement individualisé	2
E.P.S	3	/	/
<b>Sous total</b>	<b>16,5</b>	<b>Sous total</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL HEBDOMADAIRE : 30,5</b>			

### PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique. Elles doivent permettre au candidat d'apprendre à mobiliser ses acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.